



COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU

19 DÉCEMBRE 2018

Affiché le : 26 Décembre 2018

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	57
Présents et représentés	:	69
Votants	:	69

Le mercredi 19 décembre 2018, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 13 décembre 2018, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. Michel BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers	
Mme Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette	
Mme Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin	
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin	
Mme Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin	
Mme Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin	
Mme Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinais-sur-Orge	
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette	
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette	
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette	
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel	
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny	
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny	
Mme Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny	
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois	
Mme Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois	
Mme Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis	Du début de la séance au point 36
Mme Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis	
Mme Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis	Du début de la séance au point 36
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis	

Relevé de conclusions du Conseil communautaire du 19 décembre 2018

M.	Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis	
M.	François	PELLETANT	Commune de Linas	
M.	Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau	
M.	Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau	
Mme	Florence	LORTON	Commune de Longjumeau	
Mme	Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau	
M.	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis	
Mme	Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis	
M.	Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy	Du début de la séance au point 36
Mme	Michèle	FRERET	Commune de Massy	
M.	Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy	
M.	Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy	
M.	Pierre	OLLIER	Commune de Massy	
Mme	Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy	
Mme	Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy	
M.	Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy	
M.	Claude	PONS	Commune de Montlhéry	
M.	David	ROS	Commune d'Orsay	
Mme	Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay	
Mme	Michèle	VIALA	Commune d'Orsay	
M.	Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau	
Mme	Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau	
M.	Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau	
Mme	Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau	
M.	Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau	
M.	Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau	
M.	Christian	PAGE	Commune de Saclay	
M.	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin	
M.	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux	Du début de la séance au point 41
M.	Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson	
Mme	Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson	
M.	Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson	
M.	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette	
M.	Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette	
M.	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust	
M.	Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle	Du point 4 à la fin de la séance
M.	Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous	Du début de la séance au point 44

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Jean-François VIGIER donne pouvoir à Mme Irène BESOMBES

M. Jean-Paul BENEYTOU donne pouvoir à Mme Martine CINOSI-GIRARD

Mme Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS

M. Yann CAUCHETIER donne pouvoir à M. Michel BOURNAT

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme Françoise MARHUENDA

Du début de la séance au point 36

Mme Sandrine GELOT donne pouvoir à M. Rémi BETIN

Mme Bouchra LAOUES donne pouvoir à Mme Michèle FRERET

M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme Marie-Pierre DIGARD

Mme Isabelle KLJAJIC donne pouvoir à M. Claude PONS

M. Grégoire de LASTEYRIE donne pouvoir à M. Hervé PAILLET

M. François HILLION donne pouvoir à M. Franck GAUDART

Mme Caroline FOUCAULT donne pouvoir à Mme Dominique LEGOFF

M. Patrice GILBON donne pouvoir à M. Pierre-Alexandre MOURET

Du début de la séance au point 3

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

M. Christian LECLERC Commune de Champlan

M. François ROMAIN Commune de Gif-sur-Yvette

Mme Sonia DAHOU Commune des Ulis

M. Babacar FALL Commune des Ulis

Du point 37 à la fin de la séance

Mme Ouïam HAMMAN Commune des Ulis

Du point 37 à la fin de la séance

Mme Françoise MARHUENDA Commune des Ulis

Du point 37 à la fin de la séance

M. Gilles GOBRON Commune de Longjumeau

M. Vincent DELAHAYE Commune de Massy

Du point 37 à la fin de la séance

M. Dawari HORSFALL Commune de Massy

Mme Hella KRIBI-ROMDHANE Commune de Massy

M. Paul RAYMOND Commune de Nozay

Mme Chrystel LEBOEUF Commune de Palaiseau

M. Stéphane BAZILE Commune de Saulx-les-Chartreux

Du point 42 à la fin de la séance

M. Richard TRINQUIER Commune de Wissous

Du point 45 à la fin de la séance

Secrétaire de séance : Francisque VIGOUROUX

Soit 56 délégués présents et 69 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance jusqu'au point 3

Soit 57 délégués présents et 69 délégués présents et représentés du point 4 au point 36

Soit 54 délégués présents et 65 délégués présents et représentés du point 37 au point 41

Soit 53 délégués présents et 64 délégués présents et représentés du point 42 au point 44

Soit 52 délégués présents et 63 délégués présents et représentés du point 45 jusqu'à la fin de la séance.

1 - INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX ELUS COMMUNAUTAIRES (LONGJUMEAU ET VERRIERES-LE-BUISSON)

Ces installations ne donnent pas lieu à délibération

2 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°2018-103 du Conseil communautaire du 27 juin 2018 ;
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des membres des commissions ;
- DECLARE élus et ARRETE la liste et la composition des commissions de la Communauté d'agglomération désignées comme suit :

Commission n°1 : « AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE TERRITORIALE - PLH ET LOGEMENT - GENS DU VOYAGE - NUMERIQUE - URBANISME »

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Jean-Louis CHINZI	Brigitte PUECH
BURES-SUR-YVETTE	Arnaud POIRIER	Jean-Marc BODIOT
CHAMPLAN	Antonio MONTEIRO	Sylvia TALLEUX
CHILLY-MAZARIN	Martine CINOSI-GIRARD	Elizabeth JACQUOT-HUET
EPINAY-SUR-ORGE	Didier CHINARDET	Pierre MARTEAU
GIF-SUR-YVETTE	Jean-Luc VALENTIN	Jean BERTSCH
GOMETZ-LE-CHÂTEL	Franck GAUDART	Lucie SELLEM
IGNY	Patricia LECLERCQ	Francis DELAPLACE
LA VILLE DU BOIS	Jean-Pierre MEUR	Robert ARNOULT-LAURENT
LES ULIS	Michèle DESCAMPS	Élisabeth PELTIER
LINAS	Pascal WAILL	Véronique LECLERC
LONGJUMEAU	Rémi BÉTIN	Jérémy MARTIN
MARCOUSSIS	Françoise PRIGENT	Gilles GUILLAUME
MASSY	Bernard LAFFARGUE Nicolas SAMSOEN	Bouchra LAQUES Sylviane RICHARDEAU
MONTLHÉRY	Claude PONS	Isabelle KLJAJIC
NOZAY	Yves FACHE	Cécile GUISEPPONE
ORSAY	Pierre BERTIAUX	Gabriel LAUMOSNE
PALaiseau	Grégoire de LASTEYRIE Michel ROUYER	Pierre COSTI
SACLAY	Jean-Louis CURAT	Christian PAGE
SAINT-AUBIN	Serge BLIN	Patrick FERNANDES
SAULX-LES-CHARTREUX	Florian DUBOURG	Christian AUGER
VAUHALLAN	Karl CROCHART	Bernard CELLIER
VERRIERES-LE-BUISSON	Caroline FOUCAULT	Karine CASAL dit ESTEBAN
VILLEBON-SUR-YVETTE	Jacques FANTOU	
VILLEJUST	Didier MEZIERES	Pierre CAMBON

Relevé de conclusions du Conseil communautaire du 19 décembre 2018

VILLIERS-LE-BÂCLE	Marie-Christine FOURNEAUX	
WISSOUS	Dominique BOULEY	Florian GALLANT

Commission n°2 : «DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – RECHERCHE – INNOVATION - EMPLOI - INSERTION»

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Marie-Claude FARGEOT	Liliane LEJEUNE
BURES-SUR-YVETTE	Jean-François VIGIER	Catherine LINDECKER
CHAMPLAN	Antonio MONTEIRO	Paul DA SILVA
CHILLY-MAZARIN	Pierre GARNIER Rafika REZGUI	Jean-Paul BENEYTOU
EPINAY-SUR-ORGE	Daniel DRIVIERRE	Dominique DECUGNIERE
GIF-SUR-YVETTE	Yann CAUCHETIER	Jean HAVEL
GOMETZ-LE-CHÂTEL	Monique DARMON	
IGNY	Vincent DARDARE	Hervé DUTHOIT
LA VILLE DU BOIS	Nicole LEBON	Ibrahim OSSENI
LES ULIS	Babacar FALL	Gérard TESSIER
LINAS	François-Xavier MACEL	Isabelle THIOT
LONGJUMEAU	Florence LORTON	Catherine GAILLARD
MARCOUSSIS	Catherine DELAITRE	Gaëtan FEASSON
MASSY	Sylviane RICARDEAU Hella KRIBI-ROMDHANE	Élisabeth PHILIPPOTEAU
MONTLHÉRY	Colette TRUNSARD	Christian DUJARDIN
NOZAY	Catherine MARLIÈRE	Didier PERRIER
ORSAY	David ROS Raymond RAPHAËL	Véronique FRANCE-TARIF
PALaiseau	Pierre COSTI Chrystel LEBOEUF	Hervé PAILLET
SACLAY	Valérie NOVAT	Nathalie THEBAULT
SAINT-AUBIN	Pascal AMBROISE	Françoise BALTHAZARD
SAULX-LES-CHARTREUX	Vacance	Mathias BONNAUD
VAUHALLAN	Isabelle GLASSET	Fabian LOWCZYK
VERRIERES-LE-BUISSON	Dominique LEGOFF	Alexandre LARNICOL
VILLEBON-SUR-YVETTE	Dominique FONTENAILLE	
VILLEJUST	Igor TRICKOVSKI	
VILLIERS-LE-BÂCLE	Emmanuel BONNET	Patrice GILBON
WISSOUS	Chantal CORENWINDER	Corinne GUYOT

Commission n°3 : «DEVELOPPEMENT DURABLE - TRANSITION ENERGETIQUE – HYDRAULIQUE –AGRICULTURE - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT»

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Marc VIVIEN	Gérard COUTE
BURES-SUR-YVETTE	Hélène CACHIER	Dominique VOLTZ
CHAMPLAN	Christian LECLERC	Sylvie CHEVALIER
CHILLY-MAZARIN	Patricia VINCENT	Nathalie LEANZA
EPINAY-SUR-ORGE	Serge LEBRUN	Didier CHINARDET
GIF-SUR-YVETTE	Thierry FASOLIN	Jean HAVEL
GOMETZ-LE-CHÂTEL	Brice CAHAREL	Monique DARMON
IGNY	Nathalie FRANCESETTI	Patricia LECLERCQ
LA VILLE DU BOIS	Michel CHARLOT	Jean-Pierre MEUR
LES ULIS	Hervé LEFORT	Fanta DIAKITE
LINAS	Rui MATIAS	Bernard JULIÉ
LONGJUMEAU	Sandrine GELOT Gilles GOBRON	Stéphane DELAGNEAU
MARCOUSSIS	Rose-Marie FAVEREAUX	Serge PIPARD
MASSY	Serge MORONVALLE Élisabeth PHLIPPOTEAU	Nicolas SAMSOEN
MONTLHÉRY	Nicole DA COSTA	Michel QUEANT
NOZAY	Denis TOULLIER	Christian FOURNES
ORSAY	Marie-Pierre DIGARD	Didier MISSENERD
PALaiseau	Véronique LEDOUX	Pierre COSTI
SACLAY	Jean-Jacques DEBRAS	Emmanuel LAUREAU
SAINT-AUBIN	Délia COPEL	Djamal ALI-BELHADJ
SAULX-LES-CHARTREUX	Vacance	Isabelle DURANCEAU
VAUHALLAN	François HILLION	Bernard GLEIZE
VERRIERES-LE-BUISSON	Thomas JOLY	Jean-Paul MORDEFROID
VILLEBON-SUR-YVETTE	Aurélie WICHEREK-JOLY	
VILLEJUST	Sauveur CONCORDIA	
VILLIERS-LE-BÂCLE	Patrice GILBON	Michel MARTIN
WISSOUS	Mattéo GRIMALDI	Régis CHAMP

Commission n°4 : « FINANCES - SCHEMA DE MUTUALISATION - RESSOURCES HUMAINES - SERVICES AUX PETITES COMMUNES »

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Brigitte PUECH	Stéphanie VIGUIER
BURES-SUR-YVETTE	Laurence MONSEILLER	Irène BESOMBES
CHAMPLAN	Christian LECLERC	Sylvie CHEVALIER
CHILLY-MAZARIN	Téti-Justin GNADRE	Michelle GEVAUDAN
EPINAY-SUR-ORGE	Véronique FRANCOIS	Serge KOEHL
GIF-SUR-YVETTE	Pierre-Yves ZIGNA	Jean HAVEL
GOMETZ-LE-CHÂTEL	Camille CAMOU	Franck GAUDART

Relevé de conclusions du Conseil communautaire du 19 décembre 2018

IGNY	Frédéric DURO	
LA VILLE DU BOIS	Marcel BRUN	Claude LEPETIT
LES ULIS	Paul LORIDANT	Élisabeth PELTIER
LINAS	François XAVIER-MACEL	Bernard JULIÉ
LONGJUMEAU	Sandrine GELOT	Christophe KREISS
MARCOUSSIS	Jérôme CAUET	Catherine DELAITRE
MASSY	Pierre OLLIER	Michèle FRERET
MONTLHÉRY	Denis DURAND	Corinne BELOT
NOZAY	Didier PERRIER	Patrice FEILLAULT
ORSAY	Élisabeth CAUX	Astrid AUZOU-CONNES
PALaiseau	Hervé PAILLET	Véronique LEDOUX
SACLAY	Michel SENOT	Jean-Jacques DEBRAS
SAINT-AUBIN	Benoît JULIENNE	Serge BLIN
SAULX-LES-CHARTREUX	Mathias BONNAUD	Vacance
VAUHALLAN	Bernard GLEIZE	François HILLION
VERRIERES-LE-BUISSON	Caroline FOUCAULT	Dominique LE GOFF
VILLEBON-SUR-YVETTE	Victor DA SILVA	
VILLEJUST	Sylvie ARMAND-BARBAZA	
VILLIERS-LE-BÂCLE	Roland CORVISIER	Guillaume VALOIS
WISSOUS	Florian GALLANT	Dominique BOULEY

Commission n°5 : «POLITIQUE DE LA VILLE – SANTE - AFFAIRES SOCIALES»

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Hélène PORTELETTE	
BURES-SUR-YVETTE	Emmanuelle GILBERT	Martial PALLUAU
CHAMPLAN	Rose-Marie WALGER	Patricia VERCAIGNE
CHILLY-MAZARIN	Patricia VINCENT	Pedro CAPITAO
EPINAY-SUR-ORGE	Geneviève BESSE	Jean-Paul CADENAT
GIF-SUR-YVETTE	Martine LAPOUMEYROULIE	Yann CAUCHETIER
	François ROMAIN	
GOMETZ-LE-CHÂTEL	Lucie SELLEM	Gilles VERMILLON
IGNY	Paulette GORSY	Marie-Laure MALOIZEL
LA VILLE DU BOIS	Marie KARNAY	Catherine JOUAN
LES ULIS	Françoise MARHUENDA	Michèle DESCAMPS
	Sonia DAHOU	
LINAS	Isabelle THIOT	Florence OZEEL
LONGJUMEAU	Evelyne BERTHIER	Colette VINATIER
MARCOUSSIS	Mireille BELLEC	Françoise PRIGENT
MASSY	Bouchra LAOUES	Dawari HORSFALL
MONTLHÉRY	Colette TRUNSARD	Michel QUEANT
NOZAY	Henri ALQUIER	Michèle WILLEMET
ORSAY	Éliane SAUTERON	Ariane WACHTHAUSEN

Relevé de conclusions du Conseil communautaire du 19 décembre 2018

PALaiseau	Michelle CHENIAUX	Gilles CORDIER
SACLAY	Isabelle de MONTGOLFIER	Chantal SZYMKOWIAK
SAINT-AUBIN	Dominique GUILLAN	Jean-Charles CAMPISCIANO
SAULX-LES-CHARTREUX	Marie-Dominique GLEYE	Claire GENTIL
VAUHALLAN	Denise GARCIA	Karl CROCHART
VERRIERES-LE-BUISSON	Dominique LEGOFF	Élisabeth ROQUAIN
VILLEBON-SUR-YVETTE	Dominique ROUSSEAU	
VILLEJUST	Isabelle ARMAND	Cécile CUNY
VILLIERS-LE-BÂCLE	Nadia MAQUET	
WISSOUS	Stéphane DURAND	Françoise FERNANDES

Commission n°6 : «CULTURE – SPORT – COMMUNICATION - TOURISME ET PATRIMOINE»

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Liliane LEJEUNE	Gérard COUTE
BURES-SUR-YVETTE	Irène BESOMBES	Richard VARSAVAUX
CHAMPLAN	Sylvie CHEVALIER	Sylvia TALLEUX
CHILLY-MAZARIN	Jean-Paul BENEYTOU	Martine CINOSI-GIRARD
EPINAY-SUR-ORGE	Monique NOEL	Ghislaine BADOUIX-VERGNES
GIF-SUR-YVETTE	Marie-Christine FAURIAUX-REGNIER	Patrick VALADE
GOMETZ-LE-CHATEL	Franck GAUDART	Florence BOUGERET
IGNY	Christian SEGERS	Claire CHARPENTIER
LA VILLE DU BOIS	Anne BERCHON	Dimitri LAVRENTIEFF
LES ULIS	Jean ROZNOWSKI	Jean-Marc ADRAS
LINAS	Rui MATIAS	Serge SOTCHE
LONGJUMEAU	Antoine PULÉ	Jérémy MARTIN
MARCOUSSIS	Sylvain LEGRAND	Rafik BOUDJEMAI
MASSY	Dawari HORSFALL Michèle FRERET	Pierre OLLIER Mustapha MARROUCHI
MONTLHÉRY	Gérard NIVET	Christian DUJARDIN
NOZAY	Magalie WOJTOWSKI	Laurent KABICHE
ORSAY	Michèle VIALA	Élisabeth DELAMOYE
PALaiseau	Gilles CORDIER	Michelle CHENIAUX
SACLAY	Philippe JACONELLI	Valérie NOVAT
SAINT-AUBIN	Marie-France LAUNET	Ghislaine SOTIROPOULOS
SAULX-LES-CHARTREUX	Stéphane BAZILE	Luc LAFOND
VAUHALLAN	Katia EMIG	Isabelle GLASSET
VERRIERES-LE-BUISSON	Gérard DOSSMANN	Didier MILLET
VILLEBON-SUR-YVETTE	Patrick BATOUFFLET	
VILLEJUST	Estelle QUADJOVIE	Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND
VILLIERS-LE-BÂCLE	Luc COYETTE	Nadia MAQUET
WISSOUS	Gilles GARNIER	Stéphane DURAND

Commission n°7 : «MOBILITES - BÂTIMENTS – VOIRIE – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS»

VILLE	TITULAIRE	SUPPLEANT
BALLAINVILLIERS	Marc VIVIEN	Rida RACHIDI
BURES-SUR-YVETTE	Christophe DEBONNE	Yvon DROCHON
CHAMPLAN	Christian LECLERC	Paul DA SILVA
CHILLY-MAZARIN	Pierre GARNIER	Patricia VINCENT
EPINAY-SUR-ORGE	Maurice LEGOUGE	Jean-François SEZNEC
GIF-SUR-YVETTE	Jean HAVEL	Jean-Luc VALENTIN
GOMETZ-LE-CHÂTEL	Jean-Pierre LHUISSIER	José DE ALMEIDA
IGNY	Francisque VIGOUROUX	Patricia LECLERCQ
LA VILLE DU BOIS	Jacky CARRÉ	Maurice BOURDY
LES ULIS	Ouiam HAMMAN	Hervé LEFORT
LINAS	Rui MATIAS	William BARSANTI
LONGJUMEAU	Mohamed BOUAZZAQUI	Rémi BETIN
MARCOUSSIS	Gilles GUILLAUME	Serge PIPARD
MASSY	Mustapha MARROUCHI	Bernard LAFFARGUE
MONTLHÉRY	Nicole DA COSTA FERNANDES	Jacques GAUCHET
NOZAY	Christian FOURNES	Denis TOULLIER
ORSAY	Stanislas HALPHEN	Frédéric HENRIOT
PALaiseau	Pierre COSTI	Véronique LEDOUX
SACLAY	Jean-Louis CURAT	Serge FOURGEAUD
SAINT-AUBIN	Serge BLIN	Délia COPEL
SAULX-LES-CHARTREUX	Christian AUGER	Florian DUBOURG
VAUHALLAN	Jean-Laurent PANCIATICI	Taouès COLL
VERRIERES-LE-BUISSON	Thomas JOLY	Jean-Louis DELORT
VILLEBON-SUR-YVETTE	Monique BERT	
VILLEJUST	Serge PLUMERAND	Igor TRICKOVSKI
VILLIERS-LE-BÂCLE	Patrice GILBON	Michel MARTIN
WISSOUS	Laurent POUJOL	Jorge OLIVEIRA DA COSTA

3 - DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS : ACTUALISATION DE LA LISTE ET MODIFICATION DE L'ADRESSE DE LA MÉDIATHÈQUE SITUÉE À BURES-SUR-YVETTE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECLARE d'intérêt communautaire et ACTUALISE la liste des équipements culturels établie par délibération n°2017-327 du 20 décembre 2017 comme suit :
 - médiathèque sise 3 Impasse de la Station - 91440 Bures-sur-Yvette
- PRECISE que la délibération n°2017-327 du 20 décembre 2017 précitée demeure en vigueur sur la définition de l'intérêt communautaire des autres équipements culturels et sportifs au 1^{er} janvier 2018 tels que précisés dans la liste établie.

4 - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE POUR LE DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE) ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES CONCERNÉES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le principe de la délégation de compétences temporaire relative à la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables pour une période de 4 ans, avec un terme fixé au 31 décembre 2022 ;
- APPROUVE les termes de la convention-cadre de délégation de compétence « Bornes électriques/Installations de recharge pour véhicules électriques (IRVE) » ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention-cadre de délégation de compétence « Bornes électriques/Installations de recharge pour véhicules électriques (IRVE) » avec les communes intéressées, ses avenants éventuels et tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits aux budgets des années concernées.

5 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- ADOPTE par chapitre le Budget primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Dépenses de fonctionnement (en €)	BP 2019
011 - charges à caractère general	35 525 852,80
012 - charges de personnel et frais assimilés	28 123 694,00
014 - atténuations de produits	159 815 552,28
65 - autres charges de gestion courante	2 994 617,00
Total des dépenses de gestion courante	226 459 716,08
66 - charges financières	2 558 651,00
67 - charges exceptionnelles	482 017,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	229 500 384,08
023 - virement a la section d'investissement	7 995 988,94
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	4 340 000,00
Total des dépenses d'ordre	12 335 988,94
Total des dépenses	241 836 373,02

Recettes de fonctionnement (en €)	BP 2019
013 - atténuations de charges	232 960,00
70 - produits de services, du domaine & ventes diverses	9 045 774,36
73 - impôts et taxes	174 936 914,00
74 - dotations, subventions et participations	57 325 008,66
75 - autres produits de gestion courante	242 477,00
Total des recettes de gestion courante	241 783 134,02
76 - produits financiers	41 239,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	241 824 373,02
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000,00
Total des recettes d'ordre	12 000,00
Total des recettes	241 836 373,02

Dépenses d'investissement (en €)	BP 2019
20 - immobilisations incorporelles	843 814,00
204 - subventions d'équipement versées	16 154 435,00
21 - immobilisations corporelles	5 763 714,00
Opération d'équipement n°10 - voirie gometz	134 240,00
Opération d'équipement n°11 - voirie igny	2 100 000,00
Opération d'équipement n°12 - voirie orsay	757 000,00
Opération d'équipement n°13 - voirie palaiseau	2 092 000,00
Opération d'équipement n°14 - voirie saclay	270 000,00
Opération d'équipement n°15 - voirie saint aubin	51 683,00
Opération d'équipement n°16 - voirie villiers le bacle	83 358,00
Opération d'équipement n°17 - voirie de bures sur yvette	2 100 000,00
Opération d'équipement n°18 - voirie de gif-sur-yvette	3 328 000,00
Opération d'équipement n°19 - voirie des ulis	4 917 360,00
Opération d'équipement n°20 - voirie vauhallan	250 000,00
Opération d'équipement n°30 - voirie ballainvilliers	580 000,00
Opération d'équipement n°31 - voirie la ville du bois	350 000,00
Opération d'équipement n°32 - voirie linas	468 600,00
Opération d'équipement n°33 - voirie longjumeau	1 765 000,00
Opération d'équipement n°34 - voirie nozay	430 000,00
Opération d'équipement n°35 - voirie villebon	2 000 000,00
23 - immobilisations en cours	21 080 780,00
Total des dépenses d'équipement	65 519 984,00
16 - emprunts et dettes assimilées	15 286 083,00
27 - autres immobilisations financières	494 106,00
Total des dépenses financières	15 780 189,00
45813 - operation sous mandat bures depenses	100 000,00
45814 - operation sous mandat igny depenses	150 000,00
45815 - operation sous mandat ville du bois depenses	10 000,00
45816 - operation sous mandat saclay depenses	10 000,00
45817 - operations sous mandat villejust depenses	10 000,00
Total des opérations sous-mandat	280 000,00
Total des dépenses réelles	81 580 173,00
040 - opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000,00
041 - opérations patrimoniales	3 360 523,00
Total des dépenses d'ordre	3 372 523,00
Total des dépenses d'investissement	84 952 696,00

Recettes d'investissement (en €)	BP 2019
13 - subventions d'investissement reçues	23 838 392,00
16 - emprunts et dettes assimilées	36 901 197,06
Total des recettes d'équipement	60 739 589,06
10 - dotations, fonds divers et réserves	7 500 000,00
27 - autres immobilisations financières	736 595,00
Total des recettes financières	8 236 595,00
45823 - operation sous mandat bures recettes	100 000,00
45824 - operation sous mandat igny recettes	150 000,00
45825 - operation sous mandat ville du bois recettes	10 000,00
45826 - operation sous mandat saclay recettes	10 000,00
45827 - operation sous mandat villejust recettes	10 000,00
Total des opérations sous-mandat	280 000,00
Total des recettes réelles	69 256 184,06
021 - virement de la section de fonctionnement	7 995 988,94
040 - opérations d'ordre de transfert entre sections	4 340 000,00
041 - opérations patrimoniales	3 360 523,00
Total des recettes d'ordre	15 696 511,94
Total des recettes d'investissement	84 952 696,00

- AUTORISE le versement de la subvention d'équilibre au Budget Annexe des pépinières d'entreprises.

3 ABSTENTIONS : M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER

6 - CHOIX DU RÉGIME DES PROVISIONS DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'opter pour le régime des provisions budgétaires à compter du 1^{er} janvier 2019.

7 - VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de porter au Budget Principal de la Communauté d'agglomération les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans les tableaux suivants :

Relevé de conclusions du Conseil communautaire du 19 décembre 2018

FONCTIONNEMENT - EN €	BP 2018	DM n°2018-1	DM n°2018-2	DM n°2018-3	Budget total 2018
DEPENSES					
011 - CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	34 070 367,06	383 420,78	735 871,23	0,00	1 119 292,01
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	27 323 895,26	0,00	-52 338,75	0,00	-52 338,75
014 - ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	180 514 080,03	-377 972,42	-1 087 538,88	800 000,00	-665 511,28
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 008 794,00	178 500,00	4 022,00	0,00	182 522,00
66 - CHARGES FINANCIÈRES	2 572 288,00	131 015,00	0,00	0,00	131 015,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	557 081,00	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00
DEPENSES REELLES	228 046 503,35	314 963,36	-390 984,38	800 000,00	723 978,98
023 - VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 522 681,06	4 929 213,48	200 440,04	1 038 379,00	6 168 032,52
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'ORDRE	5 922 681,06	4 929 213,48	200 440,04	1 038 379,00	6 168 032,52
DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT	233 969 184,41	5 244 176,84	-190 544,34	1 838 379,00	6 892 011,50

RECETTES	BP 2018	RAR 2017	DM n°2018-1	DM n°2018-2	DM n°2018-3	Budget total 2018
013 - ATTÉNUATIONS DE CHARGES	230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	9 127 058,19	239 577,00	634 822,06	0,00	0,00	874 399,06
73 - IMPÔTS ET TAXES	188 204 984,22	29 207,25	-825 368,40	1 838 379,00	0,00	1 042 219,85
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	57 395 428,00	710 000,00	0,00	0,00	0,00	710 000,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	240 998,00	320 000,00	0,00	0,00	0,00	320 000,00
76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00	5 780,00	0,00	0,00	0,00	5 780,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	756 000,00	-700 000,00	0,00	0,00	0,00	-700 000,00
RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT	233 954 464,41	604 544,25	-190 544,34	1 838 379,00	0,00	2 252 378,91
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES D'ORDRE	14 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002 - RESULTAT REPORTÉ DE FONCTIONNEMENT	0,00	4 639 632,59	0,00	0,00	0,00	4 639 632,59
RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT	233 969 184,41	5 244 176,84	-190 544,34	1 838 379,00	0,00	6 892 011,50

INVESTISSEMENT - EN €	BP 2018	RAR 2017	DM n°2018-1	DM n°2018-2	DM n°2018-3	Budget total 2018
DEPENSES						
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 422 171,00	878 986,60	0,00	48 500,00	0,00	2 349 657,60
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	10 607 288,10	939 516,13	-516 596,00	758 554,53	0,00	11 789 762,76
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 429 408,00	1 079 714,37	3 796 289,40	141 643,00	0,00	32 447 051,77
OPÉRATION D'ÉQUIPEMENT	0,00	4 755 402,01	-1 286 470,00	4 007 734,00	0,00	7 496 666,01
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	20 218 966,74	868 968,93	-1 600 000,00	-335 126,91	0,00	19 152 808,76
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	9 094 948,00	0,00	466 859,00	2 800,00	0,00	9 564 607,00
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	494 106,00	0,00	0,00	0,00	0,00	494 106,00
4581* - TOTAL OP. COMPTE DE TIERS	30 000,00	0,00	0,00	47 151,91	0,00	77 151,91
DEPENSES TOTALES REELLES D'INVESTISSEMENT	69 296 884,84	8 522 588,04	880 082,40	4 671 256,73	0,00	83 370 812,01
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 720,00
041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES	1 481 000,00	0,00	383 104,48	605 000,00	0,00	2 469 104,48
DEPENSES TOTALES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 495 720,00	0,00	383 104,48	605 000,00	0,00	2 483 824,48
001 - RESULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	5 885 343,78	-0,01	0,00	5 885 343,77
DEPENSES TOTALES INVESTISSEMENT	70 792 604,84	8 522 588,04	7 148 530,66	5 276 256,72	0,00	91 739 980,26
RECETTES						
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RÉSERVES	8 000 000,00	994 000,00	0,00	0,00	0,00	8 994 000,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	19 622 000,00	5 687 807,91	833 435,00	572 880,00	0,00	26 696 122,91
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	35 242 817,78	8 000 000,00	-5 280 876,13	3 897 936,68	-1 038 379,00	40 821 499,33
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	494 106,00	0,00	30 975,00	0,00	0,00	525 081,00
4582* - TOTAL DES OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	30 000,00	113 458,96	0,00	0,00	0,00	143 458,96
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	63 388 923,78	14 775 266,87	-4 416 466,13	4 470 816,68	-1 038 379,00	77 180 162,20
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 522 681,06	0,00	4 929 213,48	200 440,04	1 038 379,00	8 690 713,58
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400 000,00
041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES	1 481 000,00	0,00	383 104,48	605 000,00	0,00	2 469 104,48
RECETTES D'ORDRE	7 403 681,06	0,00	5 312 317,96	805 440,04	1 038 379,00	14 559 818,06
RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT	70 792 604,84	14 775 266,87	895 851,83	5 276 256,72	0,00	91 739 980,26

- ADOPTE par chapitre la Décision modificative n°2018-3 du Budget Principal de la Communauté Paris-Saclay.

8 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT D'ENGAGER LE QUART DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS ANNEXES 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président, pour le budget annexe eau potable, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget primitif 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018 hors crédits de paiement, à savoir un montant maximum de 23 674,50 € réparti comme suit :

DEPENSES D'EQUIPEMENT	QUART DES DEPENSES 2018
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	-
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 674,50
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	-
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	23 674,50

- DIT que l'ensemble des crédits relatifs aux dépenses de la section d'investissement sera repris au budget primitif 2019 du budget annexe eau potable ;
- AUTORISE le Président, pour le budget annexe aménagement, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget primitif 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018 hors crédits de paiement, à savoir un montant maximum de 356 877,54 € réparti comme suit :

DEPENSES D'EQUIPEMENT	QUART DES DEPENSES 2018
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	-
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	356 877,54
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	-
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	356 877,54

- DIT que l'ensemble des crédits relatifs aux dépenses de la section d'investissement sera repris au budget primitif 2019 du budget annexe aménagement ;
- AUTORISE le Président, pour le budget annexe pépinières, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget primitif 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018 hors crédits de paiement, à savoir un montant maximum de 52 474,53 € réparti comme suit :

DEPENSES D'EQUIPEMENT	QUART DES DEPENSES 2018
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	-
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	52 474,53
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	52 474,53

- DIT que l'ensemble des crédits relatifs aux dépenses de la section d'investissement sera repris au budget primitif 2019 du budget annexe pépinières.

9 - RÉVISION DES CRÉDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/ CRÉDITS DE PAIEMENT N°2016/15 - CONTRAT DE TERRITOIRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de réviser l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

AP reprise par la CPS (en € TTC)	Réalisé 2016	Réalisé 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
12 567 988,78	3 294 687,16	1 762 479,38	2 510 822,24	1 000 000,00	4 000 000,00

- DECIDE que les soldes des crédits de paiements seront automatiquement reportés sur les crédits de paiements des années postérieures ;
- MANDATE le Président pour signer tous les documents utiles à la bonne gestion de cette affaire ;
- DIT que les crédits de paiements nécessaires seront inscrits, par exercice, au budget principal.

10 - RÉVISION DES CRÉDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/ CRÉDITS DE PAIEMENT N°2014/12 - REQUALIFICATION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE COURTABOEUF

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de réviser l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

AP (en € TTC)	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
18 997 432,00	243 307,99	331 409,13	1 060 297,83	6 500 000,00	9 550 000,00	1 312 417,05

- DECIDE que les soldes des crédits de paiements seront automatiquement reportés sur les crédits de paiements des années postérieures ;
- MANDATE le Président pour signer tous les documents utiles à la bonne gestion de cette affaire ;
- DIT que les crédits de paiements nécessaires seront inscrits, par exercice, au budget principal.

11 - RÉVISION DES CRÉDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/ CRÉDITS DE PAIEMENT N°2016/14 - REQUALIFICATION DE LA ZAE VIGNE AUX LOUPS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de réviser l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

AP(en € TTC)	Réalisé 2016	Réalisé 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
19 000 000,00	8 449 400,00	4 300 000,00	900 000,00	2 050 600,00	3 300 000,00

- DECIDE que les soldes des crédits de paiements seront automatiquement reportés sur les crédits de paiements des années postérieures ;

Relevé de conclusions du Conseil communautaire du 19 décembre 2018

- MANDATE le Président pour signer tous les documents utiles à la bonne gestion de cette affaire ;
- DIT que les crédits de paiements nécessaires seront inscrits, par exercice, au budget principal.

12 - CLÔTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/ CRÉDITS DE PAIEMENT N°2012/10 - RÉHABILITATION DU THÉÂTRE DE LA PASSERELLE À PALAISEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de clôturer l'autorisation de programme/ crédits de paiement n°2012/10 – réhabilitation de la salle de spectacles à Palaiseau (Théâtre de la Passerelle) réalisée comme suit :

AP initiale (€TTC)	AP réajustée (délib 2015-174)	AP clôturée (décembre 2018)	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018
3 961 565,00	5 200 000,00	5 197 928,68	28 490,24	1 054 622,97	1 126 964,50	2 687 261,19	297 811,83	2 777,95

- DIT que l'autorisation de programme/ crédits de paiement n°2012/10 – réhabilitation de la salle de spectacles à Palaiseau (Théâtre de la Passerelle) est clôturée à 5 1 97 928,68 € TTC ;
- DECIDE que les crédits de paiements sont annulés à hauteur de 2 071,32 € TTC.

13 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION FINANCIÈRE POUR LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE RELATIVE AUX COMPÉTENCES EXERCÉES PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES HAUTS DE BIÈVRE POUR LES COMMUNES DE VERRIÈRES-LE-BUISSON ET DE WISSOUS ET TRANSFÉRÉES À LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLÉE SUD GRAND PARIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE les termes de la convention fixant les modalités de remboursement à l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris par la Communauté Paris-Saclay des annuités de la dette contractée dans le cadre des compétences précédemment transférées à la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre par les communes de Verrières-le-Buisson et Wissous, et qui ont été reprises par la Communauté Paris-Saclay ;
- AUTORISE le Président à signer la convention jointe en annexe et tout document, avenants éventuels ou actes strictement nécessaires à son application.

1 CONTRE : M. Richard TRINQUIER

18 ABSTENTIONS : Mme Rafika REZGUI, M. Jean-Pierre MEUR, Mme Anne BERCHON, M. Olivier THOMAS, Mme Catherine DELAITRE, M. Serge MORONVALLE, M. David ROS, Mme Marie-Pierre DIGARD, Mme Michèle VIALA, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. Thomas JOLY, Mme Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN, Mme Caroline FOUCAULT, M. Patrice GILBON

14 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA CRÉATION D'UN PÔLE SOCIAL DE PROXIMITÉ À IGNY

14.1 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA CRÉATION D'UN PÔLE SOCIAL DE PROXIMITÉ À IGNY ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES AVENANT DE REAJUSTEMENT DES ENVELOPPES FINANCIÈRES DES 3 OPÉRATIONS RELATIVES A LA REHABILITATION DE L'ÉCOLE CHARLES PERRAULT, A LA MISE EN SEPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DE LA VIDEO PROTECTION

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune d'Igny pour le financement de travaux de création d'un pôle social de proximité ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours ci-annexée avec la commune d'Igny et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

14.2 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES AVENANTS N°1 DE RÉAJUSTEMENT DES ENVELOPPES FINANCIÈRES DES 3 OPÉRATIONS RELATIVES À LA RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE CHARLES PERRAULT, À LA MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DE LA VIDÉO PROTECTION AVEC LA COMMUNE D'IGNY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE les termes des avenants n°1 aux conventions de fonds de concours avec la commune d'Igny pour des travaux de réhabilitation de l'école Charles Perrault, de mise en séparatif du réseau d'assainissement de 3 rues et de développement de la vidéo protection ;
- AUTORISE le Président à signer les 3 avenants n°1 aux conventions de fonds de concours ci-annexés avec la commune d'Igny ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

3 ABSTENTIONS pour l'avenant n°1 relatif au développement de la vidéo-protection : M. Serge MORONVILLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER

15 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL : ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCOLE AMBROISE PARÉ ET POUR L'ACQUISITION DE L'ÉCOLE NOTRE DAME À LA VILLE DU BOIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes des conventions de fonds de concours avec la commune de La Ville du Bois pour des travaux de rénovation de l'école Ambroise Paré ;
- APPROUVE les termes des conventions de fonds de concours avec la commune de La Ville du Bois pour l'acquisition de l'école Notre Dame, ses avenants éventuels ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions de fonds de concours annexées avec la commune de de La Ville du Bois ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

16 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES VESTIAIRES ET DE L'ACCUEIL DU STADE NAUTIQUE À ORSAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune d'Orsay pour des travaux de réhabilitation des vestiaires et de l'accueil du Stade Nautique ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours ci-annexée avec la commune d'Orsay, et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

17 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT LIÉES AU CENTRE CULTUREL SAINT EXUPÉRY AVEC LA COMMUNE DE WISSOUS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Wissous pour le financement de travaux, matériels et mobiliers pour le centre culturel Saint Exupéry (année 2017 et 2018) ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours, ci-annexée, avec la commune de Wissous et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

18 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°3 DE TRANSFERT DU PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ "ÉCLAIRAGE PUBLIC" DE LONGJUMEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°3 au contrat de partenariat pour la rénovation et la gestion du réseau d'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°3 et tout document relatif à cette affaire ;
- DIT que les recettes nécessaires seront inscrites au budget principal des années concernées, fonction, chapitre et article nécessaires.

3 CONTRE : M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER

19 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION FINANCIÈRE RELATIVE AU CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LA RÉNOVATION ET LA GESTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE AVEC LA COMMUNE DE LONGJUMEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention entre la commune et la Communauté d'agglomération fixant la répartition des charges liées au transfert partiel du contrat de partenariat pour la rénovation et la gestion du réseau d'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore ;

Relevé de conclusions du Conseil communautaire du 19 décembre 2018

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 ci-annexé et tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les recettes nécessaires seront inscrites au budget principal des années concernées, fonction, chapitre et article nécessaires.

3 CONTRE : M. Serge MORONVALLE, Mme Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER

20 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS RELATIVES À LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY AU TITRE DE L'ENVELOPPE INVESTISSEMENT POLITIQUE DE LA VILLE DU PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITÉ DE LONGJUMEAU ET DE MASSY

20.1 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY AU TITRE DE L'ENVELOPPE INVESTISSEMENT POLITIQUE DE LA VILLE DU PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITÉ DE LONGJUMEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention relative à la participation 2018 de la Communauté Paris-Saclay au titre de l'enveloppe investissement Politique de la Ville du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité avec la commune de Longjumeau, pour la mobilisation d'une partie de l'enveloppe dédiée ;
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée, ses avenants éventuels et tout document afférents à ce dossier ;
- DIT que les crédits nécessaires de 39 633 € sont inscrits au budget communautaire de l'exercice en cours.

20.2 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY AU TITRE DE L'ENVELOPPE INVESTISSEMENT POLITIQUE DE LA VILLE DU PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITÉ DE MASSY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention relative à la participation 2018 de la Communauté Paris-Saclay au titre de l'enveloppe investissement Politique de la Ville du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité avec la commune de Massy ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ci-annexée, ses avenants éventuels et tout document afférents à ce dossier ;
- DIT que les crédits nécessaires de 382 331 € sont inscrits au budget communautaire de l'exercice en cours.

21 - GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR LE BAILLEUR VILOGIA AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 6 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS 47 RUE PIERRE MENDÈS FRANCE À CHILLY-MAZARIN

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 321 462 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°90841 constitué de 7 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Relevé de conclusions du Conseil communautaire du 19 décembre 2018

- DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

22 - GARANTIE D'EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR LE BAILLEUR SA IMMOBILIÈRE DU MOULIN VERT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS ET DE LA BANQUE POSTALE POUR LA CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX 44-46, ROUTE DE L'ORME À MARCOUSSIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°2018-139 accordant sa garantie d'emprunt sur les 3 prêts suivants octroyés par la banque postale auprès de la SA immobilière du Moulin Vert : PLS Foncier - LBP 0000 4011 ; PLS Bâti - LBP 0000 4014 ; PLS complémentaire - LBP 0000 4015 ;
- DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50 % pour le remboursement de 3 prêts d'un montant maximal de 921 550 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Banque Postale selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt PLS Foncier - LBP 0000 4719 ; PLS Bâti – LBP 0000 4722, PLS complémentaire – LBP 0000 4717.

Lesdits Contrats sont joints en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.

- DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Banque Postale, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

23 - GARANTIE D'EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR ESSONNE HABITAT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE RACHAT EN BLOC DES 892 LOGEMENTS SOCIAUX DES RÉSIDENCES LA ROCADE ET BEL AIR À LONGJUMEAU

23.1 - GARANTIE D'EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR ESSONNE HABITAT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE RACHAT EN BLOC DES 892 LOGEMENTS SOCIAUX DES RÉSIDENCES LA ROCADE ET BEL AIR À LONGJUMEAU / SECTEUR LA ROCADE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ABROGE et REMPLACE à la date de cession du patrimoine concerné la délibération de la Communauté Paris-Saclay n°2016-479 du 14 décembre 2016 accordant sa garantie d'emprunt à hauteur de 50 % à Efidis pour la résidentialisation des immeubles Rocade et Bel-Air à Longjumeau, sur la base des contrats de prêt n°56 237 et n° 55 684 ;

Relevé de conclusions du Conseil communautaire du 19 décembre 2018

- DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 30 100 000 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 89714 constitué de 2 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

23.2 - GARANTIE D'EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR ESSONNE HABITAT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE RACHAT EN BLOC DES 892 LOGEMENTS SOCIAUX DES RÉSIDENCES LA ROCADÉ ET BEL AIR À LONGJUMEAU / SECTEUR BEL-AIR

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ABROGE et REMPLACE à la date de cession du patrimoine concerné la délibération de la Communauté Paris-Saclay n°2016-479 du 14 décembre 2016 accordant sa garantie d'emprunt à hauteur de 50 % à Efidis pour la résidentialisation des immeubles Rocade et Bel-Air à Longjumeau, sur la base des contrats de prêt n°56 237 et n° 55 684 ;
- DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 29 300 000 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°89712 constitué de 2 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

24 - GARANTIE D'EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR LA SA HLM PLURIAL NOVILIA AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 21 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX 23 BIS - 25 RUE DU DOCTEUR OGÉ À MONTLHÉRY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 2 265 431 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°84005 constitué de 4 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- ENGAGE la Communauté Paris-Saclay, pendant la durée du Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

25 - CONCESSION D'AMENAGEMENT QUARTIER CAMILLE CLAUDEL - APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITES 2017 DE LA SEM PARIS SACLAY AMENAGEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le compte rendu annuel d'activités de la SAEML Paris Saclay Aménagement portant sur la concession d'aménagement du quartier du lycée Camille Claudel à Palaiseau au titre de l'année budgétaire 2017.

26 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES DONNEES RELATIVES A LA PRODUCTION, A LA CONSOMMATION ET A LA DISTRIBUTION D'ELECTRICITE SUR LE TERRITOIRE AVEC ENEDIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention ci-annexée de mise à disposition des données relatives à la production, à la consommation et à la distribution d'électricité sur le territoire ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention, ses avenants éventuels et tous documents relatifs à cette affaire.

27 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES ETUDIANTS ENTREPRENEURS DE PARIS-SACLAY "START IN SACLAY"

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes du projet de convention de partenariat pour l'organisation de la 2^{ème} édition de « Startup for kids » avec l'association « Start'in Saclay »;
- APPROUVE le versement d'une subvention de 5 000€ à l'association « Start'in Saclay » ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat, ses avenants éventuels et tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2018.

28 - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2019 - AVIS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DONNE un avis conforme au calendrier, ci-annexé, proposé par les communes concernées.

3 ABSTENTIONS : M. Olivier THOMAS, Mme Catherine DELAITRE, M. Michel ROUYER

29 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°1700032 DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES AVEC LA SEMAER SUR LES COMMUNES D'EPINAY-SUR-ORGE, MARCOUSSIS, NOZAY ET SAULX-LES-CHARTREUX

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°1 au marché public n°1700032 relatif à la collecte séparative des déchets ménagers et assimilés sur les communes de Marcoussis et Saulx-les-Chartreux pour modification des jours de collecte et l'ajout d'un prix nouveau pour la collecte des colonnes enterrées en verre ;
- DIT que cet avenant n°1 s'élève à 63 661,40 € TTC décomposé en 1 963,50 € TTC pour la commune de Marcoussis et 61 697,90 € TTC pour la commune de Saulx-les-Chartreux ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 et tous les documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

30 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°1700052 DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES SUR LES COMMUNES DE CHILLY-MAZARIN, MASSY, VERRIÈRES-LE-BUISSON ET WISSOUS AVEC ESD

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DIT que le prix forfaitaire des rotations de bennes est remplacé par un prix unitaire (145 € HT) pour l'ensemble des communes dont Chilly-Mazarin, les forfaits prévus au marché public initial ne correspondant pas aux quantités réelles ;

Relevé de conclusions du Conseil communautaire du 19 décembre 2018

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°1700052 de collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages et papiers, du verre, des déchets végétaux et des objets encombrants pour les communes de Chilly-Mazarin, Massy, Verrières-le-Buisson et Wissous avec Europe Service Déchets (ESD), sise 1 rue Martin Luther King, 91170 Viry-Châtillon ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

31 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE RACHAT DU PARC DE BACS D'OCCASION SUR LA COMMUNE DE CHILLY-MAZARIN AVEC LES SOCIÉTÉS PLASTIC OMNIUM ET VÉOLIA

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes des conventions relatives au rachat du parc de bacs sur la commune de Chilly-Mazarin avec les sociétés Plastic Omnium et Véolia, ci-annexées ;
- AUTORISE le Président à signer la convention relative au rachat du parc de bacs sur la commune de Chilly-Mazarin avec la société Plastic Omnium pour un montant de 71 880 € TTC et ses avenants éventuels ;
- AUTORISE le Président à signer la convention relative au rachat du parc de bacs sur la commune de Chilly-Mazarin avec la société Véolia pour un montant de 79 796,64 € TTC et ses avenants éventuels ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

32 - PRÉSENTATION DU RAPPORT 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public 2017 de collecte des déchets de la Communauté Paris-Saclay, ci-annexé ;
- APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public 2017 de collecte des déchets de la Communauté Paris-Saclay ;
- DIT que le rapport sera transmis pour information aux communes membres et mis à disposition du public.

33 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DU SIMACUR

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport d'activité 2017 du SIMACUR, ci-annexé ;
- DIT que le rapport sera transmis pour information aux communes membres et mis à disposition du public.

34 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DU SIOM

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport d'activité 2017 du SIOM de la Vallée de Chevreuse, ci-annexé ;
- DIT que le rapport sera transmis pour information aux communes membres et mis à disposition du public.

35 - PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DU SIREDOM

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport d'activité et du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2017 du SIREDOM, ci-annexés ;
- DIT que les rapports seront transmis pour information aux communes membres et mis à disposition du public.

36 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS D'ADHÉSION AU SERVICE COMMUN "COMMANDE PUBLIQUE" ET LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion au service commun « Commande publique » type et la convention cadre constitutive de groupements de commandes ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions d'adhésion au service commun « Commande publique » à venir et les conventions cadres constitutives de groupements de commandes ;
- DIT que les conventions prendront effet aux dates auxquelles elles auront été rendues exécutoires.

37 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LES ÉTUDES DE RÉALISATION DU DERNIER TRONÇON DU TCSP MASSY-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de financement pour les études de réalisation du dernier tronçon du TCSP Massy-Saclay avec l'Etat, la Région, le Département de l'Essonne, Ile-de-France Mobilités et l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de financement précitée avec l'Etat, la Région, le Département de l'Essonne, Ile-de-France Mobilités et l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay, et ses avenants éventuels ;
- DIT que les dépenses seront inscrites aux budgets des années 2018 à 2021, chapitre et fonctions nécessaires.

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. Nicolas SAMSOEN

38 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 DE LA CONVENTION PARTENARIALE CT3 LES ULIS-MASSY-SACLAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention partenariale CT3 Les Ulis-Massy-Saclay, validé par le Conseil d'Ile-de-France Mobilités du 12 décembre 2018 ;
- AUTORISE le versement de la participation financière de la Communauté d'agglomération prévue dans l'avenant, à l'entreprise Cars d'Orsay au titre de l'année 2019 et 2020 ;

Relevé de conclusions du Conseil communautaire du 19 décembre 2018

- DIT que la participation financière annuelle de la Communauté d'agglomération, telle que prévue dans ledit avenant pour l'évolution des lignes 3, 4 et 9, est de 268 K€ HT (soit 300 K€ HT) ;
- DIT que les dépenses prévues à cette convention seront inscrites chaque année jusqu'au 1^{er} janvier 2021 au budget de l'année concernée, chapitre et fonctions nécessaires.

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. Nicolas SAMSOEN

39 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU LOT N°1 DU MARCHÉ N°1600060 RELATIF AU SERVICE DE TRANSPORT DE PROXIMITÉ SUR LE TERRITOIRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au lot n°1 au marché public n°1600060 et tout document afférant ;
- DIT que la mise en œuvre des trois circuits de navette à Gif-sur-Yvette, hors participation de la commune de Gif-sur-Yvette, engendre une dépense supplémentaire d'un montant de 208 592,02 € HT soit 229 451,22 € TTC, hors actualisation, pour la durée restante du marché public reconduit tacitement pour la période 2019-2020 ;
- DIT que cette incidence financière sera inscrite au budget des exercices concernés, chapitre 011 et fonctions 815 nécessaires.

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. Nicolas SAMSOEN

40 - PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA CONSULTATION INTERNATIONALE SUR LE DEVENIR DES AUTOROUTES, DU BOULEVARD PÉRIPHÉRIQUE ET DES VOIES RAPIDES OU STRUCTURANTES DU GRAND PARIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de participation financière portant sur la « consultation internationale sur le devenir des autoroutes, du boulevard périphérique et des voies rapides ou structurantes du Grand Paris » telle que jointe à la présente délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention de participation financière, ses avenants éventuels et toutes les pièces nécessaires à ce dossier ;
- DIT que les crédits seront inscrits aux budgets des années concernées, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

41 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE AVEC L'ETAT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les conventions avec l'Etat en application de l'article L.851-1 du Code de la sécurité sociale pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage 2018, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire ;
- SOLLICITE auprès de l'Etat les subventions de fonctionnement au taux maximum pouvant être allouées

pour la gestion des aires des gens du voyage ;

- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

42 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU LOT N°1 ET AU LOT N°2 DU MARCHÉ PUBLIC N°1400007 RELATIF À L'ACQUISITION DE CD, DVD ET BLUE RAY POUR LES MÉDIATHÈQUES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 relatif à la prolongation du marché n°1400007 pour l'acquisition de CD et de DVD pour les Médiathèques avec la société Adav pour le lot n°1 et la société C.V.S. (Collectivités Vidéo Services) pour le lot n°2 ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°1400007 pour les lots n°1 et n°2, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

43 - ACTUALISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE :
 - L'extension du versement du RIFSEEP aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel, au prorata du temps de travail, appartenant aux cadres d'emplois suivants :
 - Conservateur territorial de bibliothèque
 - Attaché territorial de conservation du patrimoine
 - Bibliothécaire territorial
 - Assistant territorial socio-éducatif
 - Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques
 - Agent de maîtrise territorial
 - Adjoint technique territorial
 - Adjoint territorial du patrimoine
 - Le versement selon une périodicité mensuelle et, comme précisé le cas échéant ci-dessous, semestrielle ;
 - Sa revalorisation en cas de modification réglementaire ou législative, sans nécessité d'une nouvelle délibération ;
- PRECISE qu'il appartient à l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination de déterminer par voie d'arrêté, dans les limites fixées par les textes, les montants individuels versés à chaque agent ;
- DIT qu'en cas de congé de longue maladie, de longue durée et de grave maladie, le versement est suspendu ;
- DIT qu'en cas de congé de maladie ordinaire ou faisant suite à un accident de service, leur versement suivra le sort du traitement de l'agent, et sera maintenu intégralement pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption ;

Relevé de conclusions du Conseil communautaire du 19 décembre 2018

- DIT que les dispositions de la présente délibération prennent effet le 1^{er} janvier 2019 ;
- DIT que les autres dispositions de la délibération n°2016-159 du 16 mars 2016 restent inchangées ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 - charges du personnel, du budget principal ;
- ADOPTE :

1) L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E) :

Elle est répartie au sein de chaque cadre d'emplois par groupes de fonctions au vu des critères professionnels règlementaires suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux de bibliothèque

Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maximum	Montants annuels maximum agents logés en NAS
Groupe 1	Responsable réseau d'établissements	34 000 €	34 000 €
Groupe 2	Responsable d'établissement	31 450 €	31 450 €
Groupe 3	Adjoint au responsable d'établissement	29 750 €	29 750 €

Cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine

Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maximum	Montants annuels maximum agents logés en NAS
Groupe 1	Responsable réseau d'établissements et responsable d'établissement	29 750 €	29 750 €
Groupe 2	Adjoint au responsable d'établissement	27 200 €	27 200 €

Cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux

Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maximum	Montants annuels maximum agents logés en NAS
Groupe 1	Responsable réseau d'établissements et responsable d'établissement	29 750 €	29 750 €
Groupe 2	Adjoint au responsable d'établissement	27 200 €	27 200 €

Cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maximum	Montants annuels maximum agents logés en NAS
Groupe 1	Adjoint au responsable d'équipement, référent de structure	16 720 €	16 720 €
Groupe 2	responsable de section	14 960 €	14 960 €

Cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatif

Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maximum	Montants annuels maximum agents logés en NAS
Groupe 1	Coordinateur	11 970 €	11 970 €
Groupe 2	conseiller	10 560 €	10 560 €

Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maximum	Montants annuels maximum agents logés en NAS
Groupe 1	Chef d'équipe	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Adjoint au chef d'équipe	10 800 €	6 750 €

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maximum	Montants annuels maximum agents logés en NAS
Groupe 1	Chef d'équipe	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Adjoint au chef d'équipe	10 800 €	6 750 €

Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine

Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maximum	Montants annuels maximum agents logés en NAS
Groupe 1	Adjoint au responsable de section	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Agent de médiathèque	10 800 €	6 750 €

L'indemnité est versée chaque mois, avec une majoration deux fois l'an, en juin et en novembre, sans toutefois que le montant cumulé annuel de l'indemnité versée ne puisse excéder les plafonds réglementaires applicables.

Relevé de conclusions du Conseil communautaire du 19 décembre 2018

Le montant annuel attribué à l'agent fait l'objet d'un réexamen :

- En cas de changement de fonctions ;
- En cas de changement de grade à la suite d'une promotion ;
- Au moins tous les 4 ans, au vu de l'expertise acquise par l'agent.

Il est exclusif de tout autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir, à l'exception de celles énumérées par arrêté.

2) Le complément indemnitaire annuel (CIA) :

Versée semestriellement, il est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir des agents, appréciés au moment de l'entretien professionnel annuel.

Il n'est pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre. Il est exclusif de tout autres primes et indemnités liés aux fonctions et à la manière de servir, à l'exception de celles énumérées par arrêté.

Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux de bibliothèque

Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maximum
Groupe 1	Responsable réseau d'établissements	6 000 €
Groupe 2	Responsable d'établissement	5 550 €
Groupe 3	Adjoint au responsable d'établissement	5 250 €

Cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine

Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maximum
Groupe 1	Responsable réseau d'établissements et responsable d'établissement	5 250 €
Groupe 2	Adjoint au responsable d'établissement	4 800 €

Cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux

Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maximum
Groupe 1	Responsable réseau d'établissements et responsable d'établissement	5 250 €
Groupe 2	Adjoint au responsable d'établissement	4 800 €

Cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maximum
Groupe 1	Adjoint au responsable de service ou d'équipement, référent de structure	2 280 €
Groupe 2	responsable de section	2 040 €

Cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatif

Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maximum
Groupe 1	coordinateur	1 630 €
Groupe 2	conseiller	1 440 €

Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maximum
Groupe 1	Chef d'équipe	1 260 €
Groupe 2	Adjoint au chef d'équipe	1 200 €

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maximum
Groupe 1	Chef d'équipe	1 260 €
Groupe 2	Adjoint au chef d'équipe	1 200 €

Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine

Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels maximum
Groupe 1	Adjoint au responsable de section	1 260 €
Groupe 2	Agent de médiathèque	1 200 €

44 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES DÉCISIONS CONJOINTES DE TRANSFERT AVEC LES COMMUNES DES ULIS ET DE VILLEBON-SUR-YVETTE ET LES AVENANTS N°1 AUX CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE AVEC LES COMMUNES DES ULIS, DE VILLEBON-SUR-YVETTE ET DE LA VILLE DU BOIS POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE "VOIRIES ET PARCS DE STATIONNEMENT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE"

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les décisions conjointes de transfert du personnel totalement affecté à la compétence voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire avec les communes des Ulis et de Villebon-sur-Yvette ;
- AUTORISE le Président à signer les avenants n°1 aux conventions de mise à disposition de service pour l'exercice de la compétence voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire avec les communes de La Ville du Bois, des Ulis et de Villebon-sur-Yvette ;
- DIT que la date de ce transfert de personnel est fixée au 1^{er} janvier 2019.

45 - ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CIG DE LA GRANDE COURONNE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022 au contrat groupe d'assurance statutaire du CIG, pour les agents CNRACL ;
- PRECISE que les garanties au contrat couvrent les risques suivants : décès, accidents de service et maladies professionnelles, longue maladie et maladie de longue durée, invalidité, disponibilité d'office, maternité (y compris congés pathologiques) et adoption ;
- PRECISE que le taux de cotisation est fixé à 2,20 % de la masse salariale assurée, hors frais du CIG, lesquels sont fixés à 0,05 % de la masse salariale assurée ;
- AUTORISE le Président à signer le bon de commande ainsi que le contrat groupe d'assurance statutaire.

46 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN ARCHIVISTE DU CIG DE LA GRANDE COURONNE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE POUR DES MISSIONS DE CONSEIL DE GESTION

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition d'un archiviste du CIG de la Grande Couronne de la région Ile-de-France pour des missions de conseil et de gestion, ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer la convention, ses avenants éventuels et tous documents afférents ;
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget des années concernées.

47 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS D'ILE-DE-FRANCE MOBILITÉS POUR LA MISE AUX NORMES PMR DE 33 POINTS D'ARRÊTS DE BUS SUR LE TERRITOIRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE Ile-de-France Mobilités pour l'attribution d'une subvention au taux maximum pour le programme de mise aux normes d'accessibilité de 33 points d'arrêt de bus de la Communauté Paris-Saclay, sur les lignes n° 2, 3, 7, 9, 12, 199, N122 (dossier de demande ci-annexé) ;
- DIT que les dépenses et recettes seront inscrites aux budgets des années concernées, chapitres, fonctions et articles nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

48 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LE SIGEIF ET LA SOCIÉTÉ TUTOR EUROP'ESSONNE POUR CONFIER LA MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SUR LE QUARTIER SUISSE A VILLEBON-SUR-YVETTE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le programme et les fiches financières de l'opération d'enfouissement des réseaux électriques de distribution publique, de communication électroniques et d'éclairage public sur le quartier SUISSE à Villebon-Sur-Yvette, à savoir : rue de l'Helvétie, rue Constant Troyon, rue du Simplon, rue Villa la Brière, rue du Mont Blanc et rue Neuchâtel ;

Relevé de conclusions du Conseil communautaire du 19 décembre 2018

- AUTORISE le Président à signer les conventions administratives, techniques et financières, ci-annexées, avec le SIGEIF pour la mise en œuvre de la maîtrise d'ouvrage unique des travaux ci-dessus désignés, leurs avenants éventuels et tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les dépenses sont inscrites au Budget de l'année en cours, fonction et articles nécessaires.

49 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU LOT N°1B DE L'ACCORD CADRE N°1700045 RELATIF AU NETTOIEMENT ET BALAYAGE MÉCANIQUE DES VOIRIES ET ESPACES COMMUNAUTAIRES SUR LES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS, LINAS ET LONGJUMEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1, relatif à l'intégration de prix nouveaux au lot n°1b de l'accord-cadre n°1700045 pour le nettoyage et balayage mécanique des voiries et espaces publics d'intérêt communautaire sur le secteur B dont le titulaire est NICOLLIN ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 et tout document relatif à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

50 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR LE RÉAMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE LA PISTE CYCLABLE LE LONG DE LA RN 118 AVEC L'ETAT, LA COMMUNE DE BIÈVRES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VERSAILLES GRAND PARC

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la convention, ci-annexée, relative à l'organisation de la maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement de la piste cyclable de la RN 118 et au transfert de sa gestion et de son entretien (sur le territoire des communes de Bièvres, Saclay et Orsay) ;
- AUTORISE le Président à signer la convention, ses avenants éventuels et tous les documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les dépenses et recettes sont inscrites au Budget de l'année 2019 et suivants.

51 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION FINANCIÈRE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES SITUÉS CHEMIN DES BERGES ET RUELLE DU PRESBYTÈRE À LA VILLE DU BOIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de participation financière pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et de la voirie chemin des Berges et ruelle du Presbytère sur la commune de La Ville du Bois avec le SIVOA ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ci-annexée, ses avenants éventuels et tout document nécessaire à cette affaire ;
- DIT que les dépenses sont inscrites au Budget de l'année en cours, fonction et articles nécessaires.

52 - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DONNÉE AU PRÉSIDENT POUR INTENTER AU NOM DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LES ACTIONS EN JUSTICE DEVANT LES JURIDICTIONS JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIVES DANS LE CADRE DE L'EXÉCUTION DU PROTOCOLE DES VOIRIES PRIVÉES DE LA ZAE VIGNE AUX LOUPS ET DU SINISTRE SURVENU SUR LES RÉSEAUX D'EAUX USÉES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DELEGUE au Président, en matière contentieuse, le pouvoir d'intenter toute action en justice devant les juridictions judiciaires et administratives, en 1^{ère} instance, en appel et en cassation, qui ont un lien avec l'exécution du protocole de rétrocession des voiries privées de la ZAE vigne aux loups signé le 12 juin 2012 et/ou avec les suites du sinistre survenu sur les réseaux d'eaux usées au droit de la parcelle privée appartenant à la SCI André Mouthon, et plus généralement de l'achèvement du programme de travaux d'intérêt général porté par la CPS ;
- PREND ACTE que les décisions prises dans le cadre des attributions qui lui sont ainsi déléguées feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires ;
- PREND ACTE que le Président rendra compte des attributions exercées par délégation lors de chaque réunion de l'organe délibérant.
- AUTORISE le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'affichage, à la publication et à l'exécution de la présente délibération, et notamment à la transmettre au Représentant de l'Etat aux fins d'exercice de son contrôle de légalité.
- La présente délibération pourra être contestée auprès du Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures d'affichage ou de publicité.

53 - ADOPTION DES TARIFS 2019 DE L'ESPACE DE COWORKING LE " 30 " À MASSY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de fixer, les tarifs 2019 des espaces de travail du « 30 » comme suit :

FORMULES	DETAIL DE L'OFFRE	TARIFS HT 2018	TARIFS HT 2019
Bureau privatif	Loyer + accès évènements + espaces de vie + internet + 2 salles de réunion/mois + entretien locaux	370€HT/m2/an	370€HT/m2/an
Utilisateurs occasionnels	Carnet 30 heures + accès évènements + espaces de vie + internet	65€	65€
	Carnet 50 heures + accès évènements + espaces de vie + internet	100€	100€
	Accès 1/2 journée (internet)	8€	8€
	Accès journée (internet)	15€	15€
Utilisateurs permanents	Domiciliation + accès évènements + espaces de vie + internet + salle de réunion 1/mois	180€/mois	180€/mois
Domiciliation	Domiciliation commerciale	72€/mois	72€/mois

Relevé de conclusions du Conseil communautaire du 19 décembre 2018

Salle de réunion jusqu'à 6 personnes (salle de créativité)	2 heures	20€	20€
	½ journée	30€	30€
	Journée	60€	60€
Salle de réunion jusqu'à 8 personnes	2 heures	50€	50€
	½ journée	65€	65€
	Journée	130€	130€
Salle de réunion jusqu'à 24 personnes	2 heures	75€	75€
	½ journée	150€	150€
	Journée	300€	300€
Lieux de vie	Privatisation des espaces pour évènements		
	Patio ou salle à manger	-	150€
	Patio et salle à manger	-	250€
Bureaux de passage	2 heures	20€	20€
	½ journée	30€	30€
	journée	60€	60€
Affranchissement		+ 20% tarif	+ 20% tarif

54 - APPROBATION DU PRINCIPE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL "LA VAGUE" À PALAISEAU

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le principe du recours à une délégation de service public sous forme d'affermage pour la gestion du service public du centre aquatique La Vague au vu du rapport de présentation joint en annexe ;
- APPROUVE les principales caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, décrites dans le rapport ci-annexé ;
- AUTORISE le Président à engager la procédure de délégation de service public les démarches, à accomplir tous les actes préparatoires nécessaires à la passation de ce contrat et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de délégation de service public.

55 - AUTORISATION DONNÉE À PARIS SUD AMÉNAGEMENT D'ATTRIBUER ET DE SIGNER LES PIÈCES DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF AUX AMÉNAGEMENTS CYCLABLES SUR LA COMMUNE DE MASSY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer le marché public de travaux pour la réalisation des aménagements cyclables sur la commune de Massy (Allée de Nancy, allée de Biarritz et Avenue du Maréchal Juin) à ESSONNE TP, sise 10 Chemin de la Ferté Alais, 91790 Boissy-sous-Saint-Yon, pour un montant de 91 285 € HT ;
- AUTORISE Paris-Sud Aménagement à signer le marché public n°18.32 ;
- DIT que les budgets sont inscrits aux budgets des années concernées.

56 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ATOUT PLIE NORD-OUEST 91

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un nouveau représentant titulaire pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91 en remplacement de Mme Véronique CHATEAU-GILLE ;
- DESIGNE Mme Dominique LEGOFF, représentante titulaire au Conseil d'administration de l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91 ;
- PRECISE que la délibération n°2016-111 du 03 février 2016 portant désignation des représentants titulaires et suppléants n'est modifiée que sur ce point ;
- PRECISE que cette désignation demeure lors de chaque renouvellement d'adhésion annuelle, sauf décision contraire.

57 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT POUR LA COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE VITACITÉ

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un nouveau représentant titulaire pour siéger au sein du Conseil d'administration de la Mission Locale ViTaCité en remplacement de Mme Véronique CHATEAU-GILLE ;
- DESIGNE Mme Dominique LEGOFF représentante titulaire au Conseil d'administration de la Mission Locale ViTaCité ;
- PRECISE que la délibération n°2016-248 du 25 mai 2016 portant désignation des représentants titulaires et suppléants n'est modifiée que sur ce point ;
- PRECISE que cette désignation demeure lors de chaque renouvellement d'adhésion annuelle, sauf décision contraire.

58 - DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR SUPPLÉANT POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE «WELCOME IN PARIS SACLAY ENTREPRISES» (WIPSE)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation d'un nouvel administrateur suppléant pour siéger au sein de la Société Publique Locale « WIPSE » ;
- DESIGNE en qualité d'administrateur suppléant représentant la Communauté Paris-Saclay au Conseil d'administration de la Société Publique Locale « WIPSE» :
 - Mme Dominique LEGOFF
- PRECISE que la délibération n°2017-199 du 27 septembre 2017 demeure applicable ;
- FIXE la liste des administrateurs titulaires et suppléants comme suit :

Qualité	Prénom	Nom	Ville
Titulaire	Michel	BOURNAT	Gif-sur-Yvette
Suppléant	Patrice	GILBON	Villiers-le-Bâcle
Titulaire	Sylviane	RICHARDEAU	Massy
Suppléant	Dominique	LEGOFF	Verrières-le-Buisson
Titulaire	Igor	TRICKOVSKI	Villejust
Suppléant	Stéphane	BAZILE	Saulx-les-Chartreux
Titulaire	Jean-François	VIGIER	Bures-sur-Yvette
Suppléant	Christian	PAGE	Saclay
Titulaire	David	ROS	Orsay
Suppléant	Franck	GAUDART	Gometz-le-Châtel
Titulaire	Dominique	FONTENAILLE	Villebon-sur-Yvette
Suppléant	Brigitte	PUECH	Ballainvilliers
Titulaire	Grégoire	de LASTEYRIE	Palaiseau
Suppléant	François	HILLION	Vauhallan
Titulaire	Francisque	VIGOUROUX	Igny
Suppléant	Paul	RAYMOND	Nozay
Titulaire	Jean-Paul	BENEYTOU	Chilly-Mazarin
Suppléant	Jean-Pierre	MEUR	La Ville du Bois
Titulaire	Olivier	THOMAS	Marcoussis
Suppléant	Claude	PONS	Montlhéry
Titulaire	Florence	LORTON	Longjumeau
Suppléant	Véronique	FRANÇOIS	Epinay-sur-Orge
Titulaire	Françoise	MARHUENDA	Les Ulis
Suppléant	Pierre-Alexandre	MOURET	Saint-Aubin

59 - ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRES ET DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS AU SEIN DU NOUVEAU SYNDICAT ISSU DE LA FUSION DU SIBSO, SIHA ET SIVOA

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des 12 délégués titulaires et des 12 délégués suppléants pour siéger au Comité syndical du futur syndicat issu de la fusion du Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA), du Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO), du Syndicat Intercommunal de l'Hydraulique et de l'Assainissement (SIHA) des communes de la Région de Limours ;
- DESIGNER les 12 délégués titulaires et les 12 délégués suppléants au sein du syndicat issu de la fusion comme suit :

Relevé de conclusions du Conseil communautaire du 19 décembre 2018

	Titulaires	Suppléants
Ballainvilliers	M. Marc VIVIEN	M. Gérard COUTÉ
Epinay-sur-Orge	M. Maurice LEGOUGE	M. Dominique DECUGNIERE
	M. Serge LEBRUN	M. Jean-Michel TAINGUY
La Ville du Bois	M. Michel CHARLOT	Mme Anne BERCHON
	M. Jacky CARRE	M. Ibrahim OSSENI
Linas	M. Luc PECASTAING	M. Ludovic HERTZ
	M. François PELLETANT	M. Bernard JULIÉ
Marcoussis	M. Olivier THOMAS	Mme Rose-Marie FAVEREAUX
	M. Serge PIPARD	Mme Françoise PRIGENT
Montlhéry	M. Claude PONS	M. Denis DURAND
	M. Jacques GAUCHET	M. Michel QUEANT
Nozay	M. Denis TOULLIER	M. Henri ALQUIER

- PRECISE que ces désignations ne seront effectives qu'une fois que l'arrêté interdépartemental portant fusion du SIVOA, du SIBSO et du SIHA entrera en vigueur.

60 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

M. Michel BOURNAT note l'absence de question sur les décisions prise depuis le dernier Conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Le présent extrait a été affiché au 1 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables au siège de la communauté d'agglomération, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le secrétariat général au 01 69 35 69 59/01 69 35 66 57 ou par mail aux adresses suivantes : cecile.bigot@paris-saclay.com / julie.lecca@paris-saclay.com

Fait à Orsay, le

Le Président,

Michel BOURNAT

